



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **36**
- représentés : **9**
TOTAL **45**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> -	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> -
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint	M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint -
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire -
	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

Membres représentés :

Mme Marie-Reine FISCHER	ayant donné procuration à M. Laurent JUSZCZAK
M. Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
M. Philippe HEITZ	ayant donné procuration à M. Martial HELLER
Mme Catherine WOLFF	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
Mme Marie-Bernadette PIETTRE	ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER
Mme Marielle HELLBOURG	ayant donné procuration à M. Laurent FARON
M. Nicolas WEBER	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER
Mme Chantal SITTLER	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES
Mme Nathalie DISCHLER	ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

Membre titulaire représenté par son suppléant :

M. Guy ERNST, Maire représenté par son suppléant M. Jean-François SCHNEIDER

Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. David PAULY, Cons. Mun de DORLISHEIM
M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun. de DUTTLENHEIM

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – AGENCE DE DEVELOPPEMENT D'ALSACE (ADIRA) : ADOPTION DES STATUTS ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE

N° 23-75

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 17-114 du 12 octobre 2017 décidant de conclure une convention de partenariat avec l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) ;

VU les statuts révisés de l'ADIRA, adopté par son assemblée générale extraordinaire, en sa séance du 15 juin 2023, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 21 septembre 2023 ;

CONSIDERANT que la Communes de Communes est représentée au sein de cette instance par un membre, qu'il s'agit désormais de désigner ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
approuve**

les statuts révisés de l'ADIRA, adopté par son assemblée générale extraordinaire, en sa séance du 15 juin 2023, dans les forme et rédaction proposées,

désigne

Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, pour représenter la Communauté de Communes au sein de l'assemblée générale de l'ADIRA.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Bruno EYDER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 22 septembre 2023
- publication sur le site internet le : 22 septembre 2023

Acte à classer**DE-23-75**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-22T10-43-01.00 (MI247666375)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20230921-DE-23-75-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ADMINISTRATION GENERALE - AGENCE DE DEVELOPPEMENT D'ALSACE
(ADIRA) : ADOPTION DES STATUTS ET DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE

Date de décision : 21/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentantsIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : 23-75 AG ADIRA ADOPTION
STATUTS ET DESIGNATION
REPRESENTANT AG.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 22/09/23 à 10:43

Date 22/09/23 à 10:43

Date 22/09/23 à 10:47

Par SEGUIN MurielPar SEGUIN Muriel